

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 658

13 mars 2014

SOMMAIRE

Aigle Noir S.à r.l.	31575	La Mancha Africa S.à r.l.	31563
Anglo American Capital Luxembourg ...	31575	La Mancha Precious Metals S.A.	31584
Atoll International S.A.	31550	Leo THIEX et Cie S.à r.l.	31563
Baumeister-Haus Luxembourg S.A.	31538	LEROS HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial	31562
Bornbet GmbH	31578	Les Rouches SCI	31563
Carmel Capital VIII S.à r.l.	31538	LSF6 Lux Investments VIII S.à r.l.	31574
CO-GTI Promotions S.A.	31548	LSF8 Finance S.à r.l.	31570
Compass House S.à r.l.	31553	LSREF Summer Holdings, S.à r.l.	31574
Cool & Co S.à r.l.	31550	Lux Foods S.A.	31567
Cool & Co S.à r.l.	31549	Mersch & Meyers Architectes S.A.	31569
Deloitte Touche Tohmatsu	31580	Milfix S.à r.l.	31569
D+H S.à r.l.	31578	Naropa Properties Luxembourg S.A.	31574
Edufin S.à r.l.	31554	Nelled SCI	31574
Eschborn (Bridge) S.à r.l.	31548	New Uberior House S.à r.l.	31553
Felsen S.à r.l.	31577	Oxea S.à r.l.	31575
FISE Lux S.à r.l.	31582	Play Holdings 1 S.à r.l.	31538
Fisterra Energy Luxembourg II S.à r.l. ...	31577	Qualisys International S.A.	31573
Fraco S.A., SPF	31582	Real Fun Entertainment S.à r.l.	31549
Intent Ventures Partners S.C.S.	31583	RE Sattel S.à r.l.	31578
Interlux Asset S.A.	31583	RSL Income Fund S.A., SICAV-SIF	31584
Intertrust Secretarial Services (Luxem- bourg) S.à r.l.	31563	Samana COB S.à r.l.	31548
Invex, S.à r.l.	31564	Santander Asset Management Luxem- bourg S.A.	31578
Invex, S.à r.l. SPF	31564	Savacopa S.A.	31584
Itom Investment S.à r.l.	31564	Savacopa S.A.	31584
Jambo S.A.	31570	Séjours Vacances S.à r.l.	31584
Kenai Investments S.à r.l.	31583	taxINvest	31567
Kerta S.à r.l.	31558		

Baumeister-Haus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 30.262.

—
Auszug aus dem Protokoll der Beschlussfassung des Verwaltungsrates vom 3. Januar 2014

Der Verwaltungsrat wurde davon in Kenntnis gesetzt, dass Herr Lucien ZBIORCZYK, wohnhaft in L-1143 Luxembourg, 92, rue des Aubépines sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates mit Wirkung am 31. Dezember 2013 niedergelegt hat.

Die übrigen Mitglieder beschließen ihn nicht zu ersetzen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 3. Januar 2014.

Référence de publication: 2014014501/14.

(140016645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Carmel Capital VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 169.236.

—
Il est à noter que l'adresse de l'associé unique de la Société, FSHC Group Holdings Limited est dès à présent Old Bank Chambers, La Grande Rue, St Martin's, Guernsey, GY4 6RT, Channel Islands.

L'adresse de Monsieur Stef Oostvogels, gérant de la Société est désormais la suivante: Rue Spierzelt 1, 8063 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014014547/15.

(140017130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Play Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 183.758.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the tenth day of January.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. NTP S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 44, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, having a share capital of EUR 410,024,500 registered with the Register of Commerce and Companies under number B 107.408,

here represented by Sofia DA CHAO CONDE, notary's clerk, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

2. Tollerton Investments Limited, a company organized under the laws of Cyprus having its registered office at Nicolaou Pentadromos Centre, Office 1002, Thessalonikis Street, Limassol, Cyprus,

here represented by Sofia DA CHAO CONDE, notary's clerk, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing parties and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Play Holdings 1 S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

- 6.7. The Company may redeem its own shares, provided:
- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
 - (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or by the joint signature of any two (2) managers.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art.10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December of two thousand fourteen (2014).

Subscription and payment

NTP S.à. r.l., represented as stated above, subscribes to six hundred twenty-one thousand two hundred fifty (621,250) shares of the Company in registered form, having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of six thousand two hundred and twelve Euro and fifty Euro cents (EUR 6,212.50);

and

Tollerton Investments Limited, represented as stated above, subscribes to six hundred twenty-eight thousand seven hundred fifty (628,750) shares of the Company in registered form, having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of six thousand two hundred eighty-seven and fifty Euro cents (EUR 6,287.50).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed share capital, adopts the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

(i) Sandra Legrand, private employee, born on September 14, 1974 in Bastogne, Belgium having its professional address at 5 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

(ii) Christelle Petitjean, private employee, born on September 29, 1983 in Liège, Belgium, having its professional address at 5 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

(iii) Ingrid Moinet, private employee, born on December 5, 1975 in Bastogne, Belgium, having its professional address at 5 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 5 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representatives of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dixième jour de janvier,

Par devant le soussigné Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. NTP S.à r.l., une société régie par les lois luxembourgeoises, dont le siège social se situe au 44, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, et ayant un capital social de EUR 410,024,500, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 107.408,

représentée par Sofia DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. Tollerton Investments Limited, une société régie par les lois de Chypre, dont le siège social se situe à Nicolaou Pentadromos Centre, Office 1002, Thessalonikis Street, Limassol, Chypre,

représentée par Sofia DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Play Holdings 1 S.à r.l." (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et ins-

truments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euro (EUR 12,500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1,250,000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro cent (EUR 0.01) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la con-

vocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou par la signature individuelle d'un quelconque gérant / les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

- (i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou
- (ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014

Souscription et libération

NTP S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à six cent vingt-et-un mille deux cent cinquante (621,250) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille deux cent douze Euro et cinquante cents (EUR 6,212.50),

et

Tollerton Investments Limited, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à six cent vingt-huit mille sept cent cinquante (628,750) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille deux cent quatre-vingt-sept Euro et cinquante cents (EUR 6,287.50)

Le montant de douze mille cinq cent Euro (EUR 12,500) est à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Sandra Legrand, employée privée, née le 14 septembre 1974 à Bastogne, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

(ii) Christelle Petitjean, employée privée, née le 29 septembre 1983 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

et

(iii) Ingrid Moinet, employée privée, née le 5 décembre 1975 à Bastogne, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 5 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 janvier 2014. Relation: EAC/2014/996. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014014137/511.

(140016106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Eschborn (Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.465.025,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 119.219.

—
Selon contrat du 23 janvier 2014, Stichting Gefyra, une fondation constituée selon la loi des Pays-Bas, ayant son siège social au Johannes Vermeerplein 11, NL - Amsterdam 1071 DV, enregistrée au registre de commerce de la Chambre de Commerce néerlandaise sous le numéro 59764171 détient 61.116 parts sociales de la Société et Stichting Pons, une fondation constituée selon la loi des Pays-Bas, ayant son siège social au Claude Debussylaan 18, NL - Amsterdam 1082 MD, enregistrée au registre de commerce de la Chambre de Commerce néerlandaise sous le numéro 59764295 détient 957.485 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour ESCHBORN (BRIDGE) S.à r.l.

Référence de publication: 2014014618/16.

(140016961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

CO-GTI Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 16, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 160.390.

—
Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014014557/14.

(140017006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Samana COB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 183.810.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 janvier 2014

Conseil de gérance

En date du 23 janvier 2014, l'associé unique a décidé de nommer comme gérants de la Société, avec effet au 23 janvier 2014, et pour une durée indéterminée:

- M. Jean Roger Lemaire, né le 10 juillet 1953 à Bastogne, Belgique, demeurant au 12A, rue Randlingen, L-8366 Hagen, Grand-duché de Luxembourg, gérant; et

- M. Teunis Akkerman, né le 30 décembre 1948 à Dirksland, Pays-Bas, demeurant au 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert, Grand-duché de Luxembourg, gérant.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- M. Jakub Jasica, gérant;

- M. Jean Roger Lemaire, gérant; et

- M. Teunis Akkerman, gérant.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Samana COB S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014015085/24.

(140017560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Real Fun Entertainment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 165.792.

Par décision du conseil de gérance tenu le 15 janvier 2014 au siège social de la société, il a été décidé:

- De transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle 19-21, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Real Fun Entertainment Sàrl
Société à responsabilité limitée
Signatures

Référence de publication: 2014015044/15.

(140017205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Cool & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 17, rue des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 169.533.

L'an deux mil treize, le treize novembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. «COOL INVEST S.à r.l.» ayant son siège social au 35 Rue J.-F. Kennedy L-7327 Steinsel, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 174.495, représentée par son gérant technique Monsieur Antonio Manuel CAIADO GOMES, demeurant au 23 Am Bongert L-5413 Canach et son gérant administratif Monsieur Fernando Manuel CASTANHEIRO MARQUES, demeurant au 11 Rue de Hautcharage L-4925 Bascharage, propriétaire de sept cent cinquante (750) parts sociales;

2. Monsieur Alexandre VUILLAUME, frigoriste, né le 16 juillet 1975 à Nancy (France), demeurant au 13F, rue Sainte Anne F-57330 Roussy Le Village (France), propriétaire de cent vingt-cinq (125) parts sociales;

3. Monsieur Marcel GIULIANI, frigoriste, né le 10 mai 1962 à Villerupt (France), demeurant au 9, rue Eugène Arquin F-54350 Mont Saint Martin (France), propriétaire de cent vingt-cinq (125) parts sociales.

Les comparants sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «Cool & Co S.à.r.l.» avec siège social à L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rollbach, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés numéro 1761, en date du 12 juillet 2012, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 169.533.

Les associés ont ensuite requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution suivante:

Unique résolution:

Les associés transfèrent le siège social au 17, rue des Ardennes L-1133 Luxembourg, et, par conséquent, modifie le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement huit cents euros (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. CAIADO GOMES, F. CASTANHEIRO MARQUES, A. VUILLAUME, M. GIULIANI, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14.11.2013. Relation: LAC/2013/51592. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 24.04.2014.

Référence de publication: 2014013668/39.

(140015679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Cool & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 17, rue des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 169.533.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.01.2014.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2014013667/12.

(140015678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Atoll International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 183.762.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le seize janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

La société JMCPS HOLDING S.A., ayant son siège social au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138612,

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ATOLL INTERNATIONAL S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 16 janvier 2014 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 25 avril à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu le 25 avril 2015.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par la société JMCPS HOLDING S.A., précitée et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Patrick USELDINGER, gérant de fortune, né le 4 avril 1969 à Pétange - Luxembourg et domicilié professionnellement au 40, rue du Curé, L-1368 Luxembourg;
 - c) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 janvier 2014. LAC/2014/2708. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013512/150.

(140016255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

**New Uberior House S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Compass House S.à r.l.)**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 182.262.

In the year two thousand and fourteen, the tenth day of January.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

CADOGAN INVESTMENTS, S.A., a public limited liability company (société anonyme) under Luxembourg Law, having its registered office at 6A, route de Treves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Companies' Register under number B 124671,

here represented by Mr. Geoffroy t'Serstevens, company director, with professional address at 6A Route de Treves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the person appearing and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that CADOGAN INVESTMENTS, S.A., prenamed is the sole current shareholder (the "Sole Shareholder") of COMPASS HOUSE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A Route de Treves, L-2633 Senningerberg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182262 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 26 November 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; and

- that the Company' share capital is set at twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five British Pounds (GBP 25.-) each.

Then the sole shareholder representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder decides to change the Company's name into NEW UBERIOR HOUSE S. à r.l.

Second resolution:

The Sole Shareholder decides to amend subsequently article 4 of the Company's Articles of Incorporation which shall read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of NEW UBERIOR HOUSE S. à r.l."

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

CADOGAN INVESTMENTS, S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social situé au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée avec le Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124671,

ici représentée par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, administrateur de société, demeurant professionnellement au 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que CADOGAN INVESTMENTS, S.A., précitée est le seul associé actuel (l' «Associé Unique») de COMPASS HOUSE S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182262 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 novembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; et

- que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq livres sterling (GBP 25,-) chacune.

Ensuite, la partie comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société en NEW UBERIOR HOUSE S. à r.l.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de NEW UBERIOR HOUSE S. à r.l.»

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Geffroy t'Serstevens, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13 janvier 2014. LAC / 2014 / 1716. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013661/78.

(140016248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Edufin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 132.568.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of December,

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. The Bregal Fund II L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Michelin House, 81 Fulham Road London SW3 6RD, United Kingdom and registered with the Companies House of England and Wales under number LP010699,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given in London, on 20 December 2013.

2. The Bregal Institutional Affiliates Fund II L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Michelin House, 81 Fulham Road London SW3 6RD and United Kingdom, registered with the Companies House of England and Wales under number LP011777,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given in London, on 20 December 2013,

and

3. The Bregal Affiliates Fund II L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Michelin House, 81 Fulham Road London SW3 6RD, United Kingdom and registered with the Companies House of England and Wales under number LP011776,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given in London, on 20 December 2013.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders, representing the entire share capital of Edufin S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand- Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 132.568 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed on 26 September 2007 and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on 14 November 2007 number 2592. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed on 28 January 2008 and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on 19 March 2008 number 680.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Acknowledgment of the report of the board of managers of the Company with respect to the creation of the authorized capital and granting of an authorisation to the board of managers of the Company to issue, from time to time, up to one hundred million (100,000,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, hence creation of an authorised share capital, excluding the current issued share capital, of an amount of one hundred million Euro (EUR 100,000,000) for a period of five (5) years from the date of the publication of the present authorisation in the Luxembourg official gazette (*Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*).

2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

The extraordinary general meeting of the Company then takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders acknowledges the report of the board of managers of the Company with respect to the creation of the authorized capital and resolves to authorise the board of managers of the Company to issue, from time to time, as specified below, up to one hundred million (100,000,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, hence creating an authorised share capital, excluding the current issued share capital, of one hundred million Euro (EUR 100,000,000) for a period of five (5) years from the date of the publication of the present authorisation in the Luxembourg official gazette (*Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*).

A copy of the above mentioned report of the board of managers of the Company shall remain attached to the present minutes.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting of shareholders resolves to amend Article 5 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced at any time by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3 The authorised corporate capital of the Company, excluding the issued share capital, is set at one hundred million Euro (EUR 100,000,000) divided into one hundred million (100,000,000) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

5.4 The board of managers is authorised during a period of time of five (5) years from the date of the publication in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* of the extraordinary general meeting of the shareholders dated 20 December 2013, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital by issuing shares to the existing shareholders or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

5.5 Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the board of managers may determine. More specifically, the board of managers may determine the subscription and payment conditions of the shares to be subscribed and issued, the time and the amount of the shares to be subscribed and issued, if the shares are to be subscribed with or without an issue premium, to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash, that shares be issued following the exercise of the subscription

and/or conversion rights granted by the board of managers under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds notes or similar instruments), convertible preferred equity certificates, convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company. The board of managers may delegate to any authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of managers within the limits of the authorised capital, the Article 5 of these Articles is, as consequence, to be adjusted to this amendment.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand euro (EUR 2,000).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same proxyholder and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le vingtième jour du mois de décembre,
par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. The Bregal Fund II L.P., une limited partnership constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social au Michelin House, 81 Fulham Road Londres SW3 6RD, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies House of England and Wales sous le numéro LP010699,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains,
en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée à Londres, le 20 décembre 2013,

2. The Bregal Institutional Affiliates Fund II L.P., une limited partnership constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social au Michelin House, 81 Fulham Road Londres SW3 6RD, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies House of England and Wales sous le numéro LP011777,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,
en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée à Londres, le 20 décembre 2013,

et

3. The Bregal Affiliates Fund II L.P., une limited partnership constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social au Michelin House, 81 Fulham Road Londres SW3 6RD, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies House of England and Wales sous le numéro LP011776,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,
en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée à Londres, le 20 décembre 2013.

Les procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont l'ensemble des associés représentant l'intégralité du capital social de Eudfin S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.568 (la «Société»), constituée selon acte notarié en date du 26 septembre 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2592 du 14 novembre 2007. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte notarié en date du 28 janvier 2008 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 680 du 19 mars 2008.

Les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Prise de connaissance du rapport du conseil de gérance en ce qui concerne la création du capital autorisé et octroi d'une autorisation au conseil de gérance de la Société d'émettre jusqu'à cent millions (100.000.000) actions nouvelles ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1), créant ainsi un capital social autorisé, excluant l'actuel capital social émis, de cent millions Euros (EUR 100.000.000) pour une période de cinq (5) ans à compter de la publication de la présente autorisation dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg.

2. Modification subséquente de l'Article 5 des statuts de la Société.

3. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire ayant entendu l'ordre du jour, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés prend connaissance du rapport du conseil de gérance de la Société par rapport à la création du capital autorisé et décide d'autoriser le conseil de gérance de la Société à émettre le moment venu, comme spécifié ci-dessous jusqu'à cent millions (100.000.000) d'actions nouvelles ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), créant ainsi un capital social autorisé, excluant l'actuel capital social émis, de cent millions d'euros (EUR 100.000.000) pour une période de cinq (5) ans à compter de la publication du présent acte dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association du Luxembourg.

Une copie du rapport du conseil de gérance de la Société, mentionné ci-dessus restera annexé à ce procès-verbal.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'Article 5 afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 Le capital social autorisé de la Société, excluant le capital social émis, est de cent millions d'euros (EUR 100.000.000) représenté par cent millions (100.000.000) de parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.4 Le conseil de gérance est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'assemblée générale des associés du 20 décembre 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social souscrit jusqu'à concurrence du capital social autorisé, par émission de parts sociales aux associés existants ou à tout autre personne ayant reçu l'agrément des associés dans les conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 189 alinéa 1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

5.5 L'augmentation de capital pourra être souscrite, et les parts sociales y relatives émises, suivant les conditions à déterminer par le conseil de gérance. Plus précisément, le conseil de gérance peut déterminer les conditions de la souscription et de la libération des parts sociales à souscrire et à émettre, la date et le montant des parts sociales à souscrire et émettre, si les parts sociales seront souscrites au pair ou avec une prime d'émission, dans quelle mesure la libération des nouvelles parts sociales souscrites peut être acceptée en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire, que les parts sociales seront émises à la suite de l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le conseil de gérance selon les conditions des bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés des parts sociales, de bons, d'obligations ou d'autres instruments similaires), bons convertibles, obligations ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société. Le conseil de gérance peut déléguer à tout gérant, directeur, fondé de pouvoir ou tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des parts sociales représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital social dans les formes légalement requises par le conseil de gérance dans les limites du capital social autorisé, l'Article 5 des présents Statuts sera adapté en conséquence de la modification intervenue.»

Frais et dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimés à deux mille euros (EUR 2.000).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même mandataire, en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 24 décembre 2013. REM/2013/2298. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013721/192.

(140015952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Kerta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 169.561.

—
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of the month of December,
before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Kerta S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 169.561 and having a share capital of forty-three thousand four hundred thirty-five Euro (EUR 43,435.-) (the Company). The Company was incorporated on June 13, 2012 pursuant to a notarial deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) dated July 16, 2012 under number 1782. The articles of association of the Company (the Articles) were last amended on November 8, 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, dated December 12, 2013 under number 3156.

There appeared:

1) Terranum Corporate Properties S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the RCS under number B 174.009 and having a share capital of nine hundred fifty-four thousand seven hundred forty-one Euro and five cents (EUR 954,741.05) (Terranum Corporate Properties); and

2) Gloria Holdings S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the RCS under number B 177.412 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (Gloria Holdings);

(the parties referred to above are hereinafter collectively referred to as the Shareholders),

both here represented by Mr Frank Stolz, notary's clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of two proxies under private seal given on 2013.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as described above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-), together with payment of an ordinary share premium in an aggregate amount of thirty-nine million four hundred ninety-nine thousand nine hundred seventy Euro and one cent (EUR 39,499,970.01) to be allocated to the Ordinary Share Premium Account, in order to bring the share capital of the Company from its present amount of forty-three thousand four hundred thirty-five Euro (EUR 43,435.-), represented by one million three hundred two thousand nine hundred ninety-nine (1,302,999) ordinary shares and three million forty thousand five hundred one (3,040,501) class B shares, each share of each class of shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01), to forty-three thousand five hundred thirty-five Euro (EUR 43,535.-), by way of the issue of two thousand nine hundred ninety-nine (2,999) new ordinary shares and seven thousand one (7,001) new class B shares of the Company, each share of each class of shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) as well as the rights and obligations as the existing ordinary shares and class B shares.

3. Subscriptions to and payments of the increase of the share capital as described in item 2. above by contributions in cash.

4. Subsequent amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the changes adopted under item 2. above.

5. Allocation of the share premium contributed to the Company on December 24, 2012 pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C dated April 9, 2013 under number 828 (the Initial SP Contribution) to the Ordinary Share Premium Account of the Company (as defined in the Articles) with effect as of May 15, 2013;

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the

name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued ordinary shares and class B shares in the register of shareholders of the Company.

7. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions unanimously:

First Resolution:

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices, considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second Resolution:

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-), together with payment of an ordinary share premium in an aggregate amount of thirty-nine million four hundred ninety-nine thousand nine hundred seventy Euro and one cent (EUR 39,499,970.01) to be allocated to the Ordinary Share Premium Account, in order to bring the share capital of the Company from its present amount of forty-three thousand four hundred thirty-five Euro (EUR 43,435.-), represented by one million three hundred two thousand nine hundred ninety-nine (1,302,999) ordinary shares and three million forty thousand five hundred one (3,040,501) class B shares, each share of each class of shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01), to forty-three thousand five hundred thirty-five Euro (EUR 43,535.-) by way of the issue of two thousand nine hundred ninety-nine (2,999) new ordinary shares and seven thousand and one (7,001) new class B shares of the Company, each share of each class of shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) as well as the rights and obligations as the existing ordinary shares and class B shares.

Third Resolution:

The Shareholders resolve to accept and record the following subscriptions to and full payments of the capital increase as follows:

Interventions - Subscriptions - Payments

Terranum Corporate Properties, represented as stated above, hereby declares that it subscribes to two thousand nine hundred ninety-nine (2,999) new ordinary shares of the Company and fully pays up such new ordinary shares by a payment in cash in an amount of thirty-nine million five hundred thousand Euro (EUR 39,500,000) which shall be allocated as follows:

(i) an amount of twenty-nine Euro and ninety-nine cents (EUR 29.99) to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) the surplus in an amount of thirty-nine million four hundred ninety-nine thousand nine hundred seventy Euro and one cent (EUR 39,499,970.01) to the Ordinary Share Premium Account.

Gloria Holdings, represented as stated above, hereby declares that it subscribes to seven thousand and one (7,001) new class B shares of the Company and fully pays up such shares by a payment in cash in an amount of seventy Euro and one cent (EUR 70.01) which shall be fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

The aggregate amount of thirty-nine million five hundred thousand and seventy Euro and one cent (EUR 39,500,070.01) was at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary by means of a blocking certificate (certificat de blocage).

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Capital and share premium accounts.** Share capital

5.1. The Company's share capital is set at forty-three thousand five hundred thirty-five Euro (EUR 43,535.-), represented by:

(i) one million three hundred five thousand nine hundred ninety-eight (1,305,998) ordinary shares (Ordinary Shares); and

(ii) three million forty-seven thousand five hundred two (3,047,502) class B shares (Class B Shares);

each of the Ordinary Shares and the Class B Shares being in registered form and referred to, respectively, as a Class of Shares and collectively as Classes of Shares. A share of any Class of Shares shall be referred to as a Share and Shares shall mean the shares in every Class of Shares.”

Fifth Resolution:

The Shareholders resolve to allocate the Initial SP Contribution contributed to the Company on December 24, 2012 to the Ordinary Share Premium Account of the Company (as defined in the Articles) with effect as of May 15, 2013.

As a result, the Shareholders hereby acknowledge and agree that the Initial Share Premium shall be attached to the Ordinary Shares with effect as of May 15, 2013, as further specified and clarified in the Articles.

Sixth Resolution:

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued ordinary shares and class B shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately six thousand five hundred Euro (EUR 6,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois de décembre,
par devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Kerta S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social est établi au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 169.561 et ayant un capital social de quarante-trois mille quatre cent trente-cinq euros (EUR 43.435,-) (la Société). La Société a été constituée le 13 juin 2012 suivant un acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) en date du 16 juillet 2012, numéro 1782. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 8 novembre 2013 suivant un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, en date du 12 décembre 2013, numéro 3156.

Ont comparu:

1) Terranum Corporate Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est établi au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 174.009 et ayant un capital social de neuf cent cinquante-quatre mille sept cent quarante et un euros et cinq centimes (EUR 954.741,05) (Terranum Corporate Properties); et

2) Gloria Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est établi au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 177.412 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,-) (Gloria Holdings);

(les parties mentionnées ci-dessus seront ci-après référencées collectivement comme les Associés),

toutes deux représentées par Monsieur Frank Stolz, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 2013

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent euros (EUR 100,-), ensemble avec paiement d'une prime d'émission ordinaire d'un montant total de trente-neuf millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix euros et un centime (EUR 39.499.970,01) qui sera affecté au Compte de Prime d'Emission Ordinaire, dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quarante-trois mille quatre cent trente-cinq euros (EUR 43.435,-) représenté par un million trois cent deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.302.999) parts sociales ordinaires et trois millions quarante mille cinq cent une (3.040.501) parts sociales de classe B, chaque part sociale de chacune des classes de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), à quarante-trois mille

cinq cent trente-cinq euros (EUR 43.535,-), par l'émission de deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (2.999) nouvelles parts sociales ordinaires et sept mille une (7.001) nouvelles parts sociales de classe B, chaque part sociale de chacune des classes de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) ainsi que les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales ordinaires et parts sociales de classe B existantes.

3. Souscriptions à et libérations de l'augmentation de capital social telle que décrite au point 2. ci-dessus par des apports en numéraire.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les changements adoptés au point 2. ci-dessus.

5. Allocation de la prime d'émission apportée à la Société le 24 décembre, 2012 suivant un acte notarié, publié au Mémorial C en date du 9 avril 2013, numéro 828 (l'Apport Initial de PE) au Compte de Prime d'Emission Ordinaire de la Société (tel que défini dans les Statuts), avec effet au 15 mai 2013;

6. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales ordinaires et des parts sociales de classe B nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

7. Divers.

III. Que les Associés ont pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution:

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution:

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent euros (EUR 100,-), ensemble avec paiement d'une prime d'émission ordinaire d'un montant total de trente-neuf millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix euros et un centime (EUR 39.499.970,01), qui sera affecté au Compte de Prime d'Emission Ordinaire, dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quarante-trois mille quatre cent trente-cinq euros (EUR 43.435,-) représenté par un million trois cent deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.302.999) parts sociales ordinaires et trois millions quarante mille cinq cent une (3.040.501) parts sociales de classe B, chaque part sociale de chacune des classes de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), à quarante-trois mille cinq cent trente-cinq euros (EUR 43.535,-), par l'émission de deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (2.999) nouvelles parts sociales ordinaires et sept mille une (7.001) nouvelles parts sociales de classe B, chaque part sociale de chacune des classes de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) ainsi que les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales ordinaires et parts sociales de classe B existantes.

Troisième résolution:

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes ainsi que les libérations intégrales de l'augmentation de capital social comme suit:

Interventions - Souscriptions - Libérations

Terranum Corporate Properties, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il souscrit à deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (2.999) nouvelles parts sociales ordinaires et libère entièrement lesdites parts sociales par un paiement en numéraire d'un montant de trente-neuf millions cinq cent mille euros (EUR 39.500.000,-) qui sera affecté comme suit:

(i) un montant de vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 29,99) au compte capital social nominal de la Société; et

(ii) le surplus d'un montant de trente-neuf millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix euros et un centime (EUR 39.499.970,01) au Compte de Prime d'Emission Ordinaire.

Gloria Holdings, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il souscrit à sept mille et une (7.001) nouvelles parts sociales de classe B et libère entièrement lesdites parts sociales par un paiement en numéraire d'un montant de soixante-dix euros et un centime (EUR 70,01) documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera entièrement affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le montant total de trente-neuf millions cinq cent mille soixante-dix euros et un centime (EUR 39.500.070,01) était à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire par un certificat de blocage.

Quatrième Résolution:

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus et qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital et compte de prime d'émission.** Capital social

5.1. Le capital social de la Société est fixé à quarante-trois mille cinq cent trente-cinq euros (EUR 43.535,-), représenté par:

(i) un million trois cent cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1.305.998) parts sociales ordinaires (Parts Sociales Ordinaires); et

(ii) trois millions quarante-sept mille cinq cent deux (3.047.502) parts sociales de classe B (Parts Sociales de Classe B); chacune des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales de Classe B étant sous forme nominative et désignée, respectivement, comme une Classe de Parts Sociales et, ensemble, comme les Classes de Parts Sociales. Une part sociale d'une Classe de Parts Sociales sera désignée comme une Part Sociale et les Parts Sociales désignent les parts sociales de toute Classe de Parts Sociales.»

Cinquième Résolution:

Les Associés décident d'allouer l'Apport Initial de PE apportée à la Société le 24 décembre 2012 au Compte de Prime d'Emission Ordinaire de la Société (tel que défini dans les Statuts), avec effet au 15 mai 2013.

En conséquence, les Associés reconnaissent et conviennent que l'Apport Initial de PE est lié aux Parts Sociales Ordinaires avec effet au 15 mai 2013, tel que plus amplement précisé et clarifié dans les Statuts.

Sixième Résolution:

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales ordinaires et des parts sociales de classe B nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même mandataire et en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

Après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 30 décembre 2013. REM/2013/2315. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013923/252.

(140016038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

LEROS HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 38.005.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 17 janvier 2014 que les mandats de Monsieur Anatolij LEGENZOV et Monsieur Patrick MOINET, en tant qu'administrateur de la Société ont été renouvelés et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2014.

La Société prend acte de la nouvelle adresse de:

- Monsieur Patrick MOINET au 156, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg;

- REVICONSULT S.A au 24 Avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014871/18.

(140016822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Leo THIEX et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9452 Bettel, 34, Kierchestrooss.
R.C.S. Luxembourg B 100.630.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung der Firma Leo Thieux et Cie Sàrl Abgehalten am Gesellschaftssitz am 6. Dezember 2013 um 11.00 Uhr

Die Versammlung nimmt einstimmig die Rücktrittserklärung des Geschäftsführers Herrn Gerald HEINZEN zum 30/11/2013 an.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michael THIEX
Der Gesellschafter

Référence de publication: 2014014851/14.

(140016840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

La Mancha Africa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 178.980.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 24 janvier 2014 que la société KPMG Luxembourg S.à r.l. ayant son siège social 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.133 a été nommée en tant que réviseur d'Entreprises agréé pour les années comptables 2013, 2014 et 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014858/13.

(140017308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Les Rouches SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.
R.C.S. Luxembourg E 4.924.

Extrait de la décision collective des associés prise en date du 27 janvier 2014

Résolution unique

En date du 27 janvier 2014, les associés décident de transférer le siège de Les Rouches SCI au 2b Ennert dem Bierg L-5244 Sandweiler.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014014853/12.

(140017068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Intertrust Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 80.093.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de dénomination de l'associé unique Intertrust Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l. et ce avec effet au 1^{er} janvier 2014:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014014775/15.

(140017038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Itom Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.771.

Suite aux résolutions prises par le conseil de gérance de la Société lors de sa réunion en date du 23 janvier 2014, le conseil de gérance accepte la démission des gérants B suivants avec effet à compter de la clôture de ladite réunion du 23 janvier 2014 soit à partir de 13h30:

- Nathalie S.E. Chevalier, en tant que gérant B de la Société
- Fabrice S. Rota, en tant que gérant B de la Société

Suite aux résolutions susmentionnées, Dr Carlos Mack devient gérant unique de la Société.

Fabrice S. Rota

Gérant B

Référence de publication: 2014014779/16.

(140017617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Invex, S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi,

(anc. Invex, S.à r.l. SPF).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 65.767.

In the year two thousand thirteen, on the thirteenth day of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing at Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Sweetlake Corporation S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg, with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue John F. Kennedy, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 173.839,

here represented by Mr Vincent van den Brink, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 10 December 2013;

- INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg, with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue John F. Kennedy, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 46.448,

here represented by Mr Vincent van den Brink, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 10 December 2013;

- Kloppenberg Beheer B.V., a simplified joint-stock company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) governed by the laws of the Netherlands, having its registered office at 238, Herikerbergweg, bâtiment Luna Arena, NL-1101 CM Amsterdam, the Netherlands, and registered with the Kamer van Koophandel under company number 18032176,

here represented by Mr Vincent van den Brink, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 10 December 2013;

- Poku Holding BVBA, a private limited liability company (société privée à responsabilité limitée/besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) governed by the laws of Belgium, having its registered office at 86C, Havenlaan, B-1000 Brussel, Belgium, and registered with the Kruispuntbank van Ondernemingen under company number BE 0897015121,

here represented by Me Vincent van den Brink, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 6 December 2013.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the shareholders of Invex, S.à r.l. SPF, a société à responsabilité limitée - société de Gestion de Patrimoine Familial, with registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Gérard LECUIT, then notary residing in Hesperange, of 23 July 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 771 of 23 October 1998 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B°65.767 (the "Company") and they represent the entire share capital of the Company. The articles of incorporation have lastly been amended by a deed of the Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg of 31 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 3 May 2011 under number 881;

- that the shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to change the object of the Company from an object "SPF" (a "family asset management company" "société de gestion de patrimoine familial") into an object "SOPARFI" ("Société de participations financières").

Second resolution

The shareholders decide the subsequent amendment of articles 1, 2, 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 1.** The name of the Company is Invex, S.à r.l.. The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles")."

" **Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes."

" **Art. 5.** The capital is set at nine hundred and twenty thousand Euro (EUR 920,000.-), divided into nine thousand and two hundred (9,200) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be born by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le treizième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Sweetlake Corporation S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J. F. Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 173.839,

ici représentée par Mr Vincent van den Brink, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 10 décembre 2013;

- INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J. F. Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 46.448,

ici représentée par Mr Vincent van den Brink, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 10 décembre 2013;

- Kloppenberg Beheer B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 238, Herikerbergweg, Bâtiment Luna Arena, NL-1101 CM Amsterdam, Pays-Bas, et enregistrée auprès de la Kamer van Koophandel sous le numéro 18032176,

ici représentée par Mr Vincent van den Brink, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 10 décembre 2013;

- Poku Holding BVBA, une société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social au 86C, Havenlaan, B-1000 Bruxelles, immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0897015121, ici représentée par Mr Vincent van den Brink, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 6 décembre 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les seules et uniques associées de la société Invex, S.à r.l. SPF, une société à responsabilité limitée - société de Gestion de Patrimoine Familial, ayant son siège social à 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Hesperange, le 23 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 771 du 23 octobre 1998 et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.767 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg le 31 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 3 mai 2011 sous le numéro 881;

- Qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident de changer l'objet social de la société d'un objet «SPF» (société de gestion de patrimoine familial) en objet «Soparfi». (Société de participations financières).

Deuxième résolution

Les associées décident en conséquence de modifier les articles 1, 2 et 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. La dénomination de la Société est Invex, S.à r.l.. La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts")».

« **Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, que la société considérera utile pour l'accomplissement de son objet.».

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à neuf cent vingt mille euros (EUR 920.000,-), représenté par neuf mille deux cents (9.200) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. VAN DEN BRINK, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 16 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15389. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013850/146.

(140016184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Lux Foods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 10.770.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014014018/10.

(140015871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

taxINvest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 183.767.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn, den zehnten Tag im Monat Januar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1. Herr Peter KLEINGARN, Steuerberater, geboren in Bochum am 12. Mai 1969, wohnhaft in 157, rue Helenter, L-6987 Rameldange, und
2. Herr Harald STRELEN, Jurist, geboren in Oldenburg am 01. Februar 1974 wohnhaft in 2, rue d'Olingen, L-6914 Roodt-sur-Syre,

Diese Erschienenen ersuchen den instrumentierenden Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die vorbenannten Erschienenen errichten hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "taxINvest".

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxembourg.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxembourg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die steuerliche und betriebswirtschaftliche Beratung von Unternehmen und Personen, Buchhaltung, sowie die Erbringung aller damit im Zusammenhang stehender Dienstleistungen, welche der Berufssordnung des „Experts Comptables agréés“ entsprechen.

Ferner ist Zweck der Gesellschaft die Gründung, Verwaltung sowie die Domizilierung von Gesellschaften im Einklang mit den Bestimmungen des Gesetzes vom 31. Mai 1999, welche die Domizilierungstätigkeiten regeln.

Die Gesellschaft kann zur Förderung ihres Gesellschaftszwecks in jeder Form Geld leihen sowie Wechsel, Schuldverschreibungen und Anleihen und generell alle Arten von Schuld- bzw. Wertpapieren einschließlich Mischformen in Übereinstimmung mit dem luxemburgischen Recht ausgeben und erwerben.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten kaufmännischer, gewerblicher und finanzieller Natur oder im Zusammenhang mit Grundeigentum oder gewerblichem Rechtsschutz vornehmen, die ihr zur Erreichung dieser Zwecke förderlich erscheinen. Die Gesellschaft hat dementsprechend das Recht, alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte zu ergreifen und jede Art von Geschäften abzuschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern.

Art. 4. Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in eintausend (1000) Geschäftsanteile zu je zwölf Euro und fünfzig Cents (EUR 12,50,-).

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Die Anteile sind frei übertragbar zwischen den Gesellschaftern. Der Preis dieser Anteile bei Übertragung zwischen Gesellschaftern entspricht ihrem Buchwert. Der Preis ist zahlbar unter den von den Gesellschaftern festgelegten Bedingungen und Fristen.

Der Buchwert eines Anteiles ist in einer vereinfachten Formel definiert als Eigenmittel der Gesellschaft, vermindert um eine eventuelle vor dem Anteilverkauf getätigten Gewinnverteilung und geteilt durch die Gesamtanzahl der Anteile der Gesellschaft. Die Eigenmittel (fonds propres) ergeben sich aus einem im Falle eines Verkaufs zu erstellenden Zwi-

schensabschluss der Gesellschaft, basierend auf den Werten am Monatsultimo des dem geplanten Verkauf vorangegangenen Monats.

Die Anteile können nur an Nicht-Gesellschafter übertragen werden mit der einstimmigen Genehmigung der Gesellschafterversammlung.

Die Übertragung der Gesellschaftsanteile an Nichtgesellschafter infolge Sterbefalls unterliegt der Regelung von Artikel 189, Absatz 2 bis 8, des Gesetzes über die Handelsgesellschaften und erfolgt zum oben definierten Buchwert.

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungs-unfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Im Todesfalle eines Gesellschafters fallen dessen Gesellschaftsanteile an die bleibenden Gesellschafter und sind zum Buchwert an den Nachfolger auszuführen.

Art. 12. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat so viele Stimmen, wie er Anteile besitzt und kann aufgrund einer Vollmacht bei den Versammlungen rechtsgültig vertreten werden.

Art. 13. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur einstimmig zustande.

Art. 14. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 15. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten, Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 16. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Vorübergehende Bestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2014.

Zeichnung der Anteile

Die 1.000 Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

1. Peter Kleingarn, vorbenannt, fünfhundertzehn	510 Anteile
2. Harald Strelen, vorbenannt, vierhundertneunzig	490 Anteile
TOTAL: EINTAUSEND	1.000 Anteile

Die Gesellschaftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendeinhundert EURO (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Zu Geschäftsführern werden Herr Peter Kleingarn und Herr Harald Strelen, beide vorbenannt, ernannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift von Herr Peter Kleingarn oder der beiden Geschäftsführer gemeinsam.

Sie können Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

3.- Der Sitz der Gesellschaft ist in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri

Der Notar hat die Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Erschienenen ausdrücklich anerkennen.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Peter Kleingarn, Harald Strelen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13 janvier 2014. LAC/2014/1713. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 24. Januar 2014.

Référence de publication: 2014013434/120.

(140016361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Mersch & Meyers Architectes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 2, rue Dr Herr.

R.C.S. Luxembourg B 167.026.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 2 décembre 2013 à 16.00 heures

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2014014938/14.

(140016950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Milfix S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 134.081.400,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 114.086.

EXTRAIT

Deux des gérants de la société ont changé leur adresse comme suit:

- Monsieur Frank BAMELIS, gérant, directeur d'entreprises, 35, avenue des Papalins, MC-98000 Monaco.
- Monsieur Bart VANDERSCHRICK, gérant, consultant, 9, Boulevard du Jardin Exotique, MC-98000 Monaco.

Les deux associés de la société ont changé leur adresse comme suit:

- Monsieur Frank BAMELIS, gérant, directeur d'entreprises, 35, avenue des Papalins, MC-98000 Monaco.
- Monsieur Bart VANDERSCHRICK, gérant, consultant, 9, Boulevard du Jardin Exotique, MC-98000 Monaco.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Pour MILFIX S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014014945/18.

(140016803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

LSF8 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 175.487.

L'adresse professionnelle de certains gérants de la Société, (i) M. Philippe Detournay et (ii) M. Philippe Jusseau, a été transférée avec effet au 1^{er} janvier 2014 à l'adresse suivante:

- Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

Conseil de gérance de la Société:

- M. Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis d'Amérique, Gérant.

- M. Philippe Detournay, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant.

- M. Philippe Jusseau, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014014892/22.

(140016163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Jambo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 183.553.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-sept novembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«JOTABE S.A.» une société anonyme ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 160.066,

représentée par Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 26 novembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «JAMBO S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Bertrange.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision de l'administrateur-unique ou du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. La Société a un capital social émis de trente-et-un mille euros (31.000,-EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Les actions sont soit nominatives soit au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La Société pourra émettre des certificats d'actions multiples.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée en cas d'un actionnaire unique par un administrateur unique ou par un conseil d'administration ou en cas de pluralité d'actionnaires par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. L'administration unique ou les membres du Conseil peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. En cas d'existence d'un conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra seulement valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux administrateurs seront physiquement présents. Toute décision prise par le conseil d'administration sera adoptée à la simple majorité. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Le Conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, télégramme, telex, Fax, Email ou tout autre moyen de communication agréé. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Art. 8. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou en cas d'existence d'un conseil d'administration par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 3^{ème} Mardi du mois de Juin à 10:00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve constitue moins de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. - Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.
2. - La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante «JOTABE S.A.», prénommée, représentée comme ci-avant, déclare qu'elle a souscrit les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire de sorte que le montant de trente-et-un mille euros (31.000.-EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

Décisions de l'actionnaire unique:

La comparante, représentée comme ci-avant et représentant l'entière du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).

2. Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, né le 1^{er} Juillet 1978 à Coimbra (P) demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy;

- Monsieur Celso GOMES DOMINGUES, comptable, né le 21 février 1978 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy;

- Monsieur Frédéric J.H.P. TONUS, comptable, né le 21 Novembre 1973 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

3. Est nommé commissaire aux comptes:

«TONUS & CUNHA Associés S.à r.l.» ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 139.158,

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

5. Le siège social est fixé à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue par nom, prénom état et demeure par le notaire instrumentant, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28.11.2013. Relation: LAC/2013/53867. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 28.11.2013.

Référence de publication: 2014010984/163.

(140012302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Qualisys International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 74.229.

Extrait de Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 janvier 2012

Réélection de Mr. Lennart STENKE, né le 22.09.1951 à Sundbyberg, Suède, avec adresse professionnelle à L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville, en sa fonction d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2018.

Réélection de Mr. Karl-Erik MORANDER, né le 18.06.1940 à Uppsala, Suède, avec adresse professionnelle à S-429 43 Särö, 16, Särö Ostra Sandväg, en sa fonction d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2018.

Réélection de Mr. Lennart STENKE, né le 22.09.1951 à Sundbyberg, Suède, avec adresse professionnelle à L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville, en sa fonction d'administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2018.

Réélection de la société MIRADOR S.A., avec adresse à L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville, RC No. B 78551 comme commissaire-aux-comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2018.

Référence de publication: 2014015038/19.

(140016736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Nelled SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg E 4.881.

—
Extrait de la décision collective des associés prise en date du 27 janvier 2014

Résolution unique

En date du 27 janvier 2014, les associés décident de transférer le siège d'Ercolana SCI au 2b Ennert dem Bierg L-5244 Sandweiler.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014014978/12.

(140017066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Naropa Properties Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 123.872.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 18 novembre 2013 que l'actionnaire unique a décidé de révoquer, avec effet à compter du 18 novembre 2013, Madame Audrey BALLAND de son mandat de commissaire aux comptes de la Société.

L'Actionnaire Unique a décidé de nommer, avec effet à compter du 18 novembre 2013, Monsieur Francisco Javier HERRERO FERNANDEZ, né le 11 septembre 1962, à Almagarinos-Iguena (Espagne), demeurant Avenida de la Espadana n° 8, Laguna de Duero, E-47140 Valladolid (Espagne), en tant que nouveau commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire aux comptes révoqué.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2016.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2014014971/19.

(140015915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

LSREF Summer Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.684.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014009/10.

(140015969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

LSF6 Lux Investments VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 149.548.

—
L'adresse et le siège social de l'associé unique de la Société, LSF Tempus Holdings S.à r.l., ont été transférés avec effet au 1^{er} janvier 2014 à l'adresse suivante:

- Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

D'autre part, l'adresse professionnelle de certains gérants A de la Société, (i) M. Philippe Detournay et (ii) M. Philippe Jusseau, a également été transférée avec effet au 1^{er} janvier 2014 à l'adresse suivante:

- Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

Conseil de gérance de la Société:

- M. Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis d'Amérique, Gérant A.

- M. Philippe Detournay, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant A.

- M. Philippe Jusseau, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014013999/25.

(140016165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Anglo American Capital Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.883.000,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 164.341.

Suite à une erreur matérielle, le nom du gérant suivant n'est pas correct:

Nom: BONELLO

Prénoms: Alexander Pace

Désormais, veuillez lire:

Nom: PACE-BONELLO

Prénom: Alexander

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014462/16.

(140016061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Aigle Noir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6474 Echternach, 1, Nonnesees.

R.C.S. Luxembourg B 158.284.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014014425/14.

(140016881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Oxea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 872.664,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 122.023.

In the year two thousand thirteen, on the thirtieth day of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Majan Energy B.V., a company incorporated and registered in the Netherlands, with registered number 5642791, having its registered office at 1118BH Schiphol, the Netherlands, Schiphol Boulevard 231, represented by Rachel Germain, maître

en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy (such proxy to be registered together with the present deed) (the "Sole Shareholder"),

being the Sole Shareholder and holding all eight hundred seventy-two thousand six hundred sixty-four (872.664) shares in issue in "Oxea S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 122.023, incorporated on 1 December 2006 by deed of Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-Attert (Luxembourg) acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 2426 of 25 January 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 6 December 2013 by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, not yet published in the Mémorial

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I) The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II) The item on which resolutions are to be passed is the following:

1. Transfer of the registered office of the Company from 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg to 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, with effect as from 1 January 2014 and subsequent amendment of the first sentence of article 4 of the articles of association of the Company as follows: "The Company has its registered office in the municipality of Niederanven."

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg to 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, with effect as from 1 January 2014 and to consequently amend the first sentence of article 4 of the articles of association of the Company as set forth in the above Agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Majan Energy B.V., une société constituée et enregistrée aux Pays-Bas, sous le numéro 5642791, ayant son siège social au 1118BH Schiphol, Pays-Bas, Schiphol Boulevard 231, représentée par Rachel Germain, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration (laquelle devra être enregistrée avec le présent acte) (l'«Associé Unique»),

étant l'Associé Unique et détenant la totalité des huit cent soixante-douze mille six cent soixante-quatre (872.664) parts sociales émises dans «Oxea S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 47 Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 122.023, constituée le 1 décembre 2006 suivant acte reçu de Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-Attert et agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2426 du 25 janvier 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 6 décembre 2013 suivant acte reçu de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, pas encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales émises de la Société, de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur le point porté à l'ordre du jour.

II) Le point sur lequel des résolutions doivent être adoptées est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société du 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, avec effet à compter du 1 janvier 2014 et modification en conséquence de la première phrase de l'article 4 des statuts de la Société comme suit: «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven.»

À la suite de quoi, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, avec effet à compter du 1 janvier 2014 et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 4 des statuts de la Société tel qu'énoncé dans l'ordre du jour ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante aux présentes, le présent procès-verbal a été rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: R. GERMAIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 janvier 2014. Relation: EAC/2014/124. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014014128/78.

(140015511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Felsen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 182.792.

—
AUSZUG

Die Alpha Industrial Holding S. à r. l., wurde am 31. Dezember 2013, in Alpha Industrial Holding S.A. (société anonyme), umgewandelt, mit Gesellschaftssitz in 1, avenue Gaston Diderich in L-1420 Luxembourg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31. Dezember 2013.

Für Felsen S. à r. l.

Geschäftsführer

Référence de publication: 2014014654/14.

(140016816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Fisterra Energy Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.928.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 27 janvier 2014, que l'associé de la Société, Fisterra Energy Luxembourg I S.à r.l., a transféré 3.749 parts sociales de classe B qu'il détenait dans la Société à:

- Fisterra Energy Luxembourg Acquisition S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

En conséquence, les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Fisterra Energy Luxembourg I S.à r.l.	7.500 parts sociales de classe B
Vega Services S.à r.l.	1.250 parts sociales de classe A
Fisterra Energy gp S.à r.l.	1 part sociale de classe B
Fisterra Energy Luxembourg Acquisition S.à r.l.	3.749 parts sociales de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Fisterra Energy Luxembourg II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014014661/22.

(140017645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Santander Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 57.043.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 09 janvier 2014:

1. Démission de Monsieur Paul SAUREL en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Paul SAUREL, résidant professionnellement à 5 -7 Ami Levrier CH -1211 Genève SUISSE, de ses fonctions d'Administrateur du Conseil d'Administration avec effet au 09 Janvier 2014.

2. Cooptation de Monsieur Luis CAVERO en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration décide de coopter, Monsieur Luis CAVERO, résidant professionnellement à Estafeta 6, Edificio3 - Complejo Plaza de la Fuente 28 109 Alcabendas Madrid Espagne, à la fonction d'Administrateur du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Paul SAUREL, avec effet au 09 Janvier 2014 et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014015087/18.

(140016727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

RE Sattel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.328.750,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.868.

—
Extrait des décisions de l'associé unique de la Société adoptées le 22 janvier 2014

L'associé unique de la Société a décidé de révoquer Adam Pietruszkiewicz, de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société, et a décidé de nommer Martin J.J. Scott, dont l'adresse professionnelle se situe St Martin's Courtyard, 17 Slingsby Place, 5th Floor, Londres WC2E 9AB, Royaume Uni, gérant de catégorie B avec effet au 21 janvier 2014 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE Sattel S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014015063/16.

(140016904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

D+H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 179.094.

—
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 août 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2014013676/11.

(140016260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Bornbet GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 102.241.

—
Im Jahre zwei tausend vierzehn.

den einundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Rolf Mathias ALTER, Kaufmann, wohnhaft in L-6419 Echternach, 36, rue de la Chapelle.

Welcher Komparent dem unterzeichneten Notar erklärte, dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BORN BET GmbH ist, mit Sitz in L-6468 Echternach, Zone Industrielle, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 102.241 (NIN 2001 2408 251).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 25. Mai 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1199 vom 20. Dezember 2001 und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 17. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 582 vom 15. April 2002.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwei hundert fünfzig tausend Euro (€ 250.000.-) beläuft, eingeteilt in ein tausend (1.000) Anteile zu je zwei hundert fünfzig Euro (€ 250.-).

Alsdann hat der Komparent den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafter beschliesst die bestehenden ein tausend (1.000) Gesellschaftsanteile in neun hundert (900) ordentliche Anteile und in ein hundert (100) Gründeranteile einzuteilen.

Artikel 6 der Statuten wird demzufolge abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWEI HUNDERT FÜNFZIG TAUSEND EURO (€ 250.000.-), aufgeteilt in neun hundert (900) ordentliche Anteile und ein hundert (100) Gründeranteile, mit einem Nominalwert von je ZWEI HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 250.-).

Diese Gründeranteile haben die gleichen Rechte wie die ordentlichen Anteile und haben zusätzliche Rechte auf eine Vorzugsdividende und zusätzliche Zustimmungsrechte wie in diesen Statuten vorgesehen ist.

Die Gesamtheit der ordentlichen Anteile und die Gesamtheit der Gründeranteile werden übernommen durch Herrn Rolf Mathias ALTER, Kaufmann, wohnhaft in L-6419 Echternach, 36, rue de la Chapelle."

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst Artikel 11 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 11.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar und der Jahresabschluss aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Fünf Prozent des Reingewinns fließen so lange dem gesetzlichen Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Weiterhin steht der Klasse der Gründeranteile eine jährliche Vorzugsdividende von drei Prozent des Reingewinns (nach Steuern) zu. Die Vorzugsdividende ist kumulativ und falls sie für ein bestimmtes Bilanzjahr nicht ausgezahlt wurde, so überträgt das Recht auf Vorzugsdividende sich auf die darauffolgenden Jahre. Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten wie folgt zur Auszahlung:

- Zuerst erhalten die Gründeranteile ihre Vorzugsdividende (zuerst eventuell nicht ausgezahlte Vorzugsdividenden der Vorjahre und erst dann die Vorzugsdividende für das laufende Jahr);
- erst dann wird eine eventuell beschlossene Zusatzdividende an alle Anteilhaber (ordentliche Anteile und Gründeranteile) gleichmäßig ausgezahlt pro rata zu ihrem Anteil am Gesellschaftskapital.

Die Gesellschafterversammlung kann den/die Geschäftsführer ermächtigen, die Dividende in einer anderen Währung als derjenigen, in der die Bilanz erstellt wird, zu zahlen und dabei den Umrechnungskurs zu bestimmen.

Der/die Geschäftsführer ist/sind befugt, unter den vom Gesetz vorgeschriebenen Bedingungen eine Vorabdividende zu zahlen unter Berücksichtigung der Rechte der Gründeranteile, d.h. der vorherigen Auszahlung einer Vorzugsdividende.

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst einen neuen Artikel 12 in die Statuten einzufügen, welcher folgenden Wortlaut hat:

Art. 12. Jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter; dieselbe ist weitgehend befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffende Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheißen unter Vorbehalt, dass folgende Entscheidungen nur gültig getroffen werden können, falls zusätzlich zu einer Entscheidung der Generalversammlung aller Anteilhaber (ordentliche Anteile und Gründeranteile), auch die Zustimmung einer Mehrheit der Gründeranteile erfolgt ist:

- Verkauf oder Teilverkauf der Gesellschaft (und/oder einer ihrer direkten und/oder indirekten Tochtergesellschaften) und jede sonstige Verfügung über das Unternehmen oder Teile davon über den Verkauf hinaus, wie z.B. eine Verpfändung;
- Auflösung der Gesellschaft und/oder einer ihrer direkten und/oder indirekten Tochtergesellschaften;

- Kapitalerhöhung oder Kapitalherabsetzung bei der Gesellschaft und/oder bei einer direkten und/oder indirekten Tochtergesellschaft;
- Fusion, Spaltung oder Umstrukturierung der Gesellschaft und/oder einer ihrer direkten und/oder indirekten Tochtergesellschaften;
- jegliche Abänderung der Statuten der Gesellschaft und/oder einer ihrer direkten und/oder indirekten Tochtergesellschaften;
- Ernennung und/oder Abberufung der Geschäftsführer der Gesellschaft und/oder einer ihrer direkten und/oder indirekten Tochtergesellschaften;
- Genehmigung der Jahresabschlüsse der Gesellschaft und Gewinnverwendung;
- Genehmigung der Situationsberichte, begreifend die mehrjährigen Strategie- und Investitionspläne;
- Abschluss, Aufhebung und Änderung eines konzernrechtlichen Unternehmensvertrages jeder Art (Joint-Venture-Verträge, Gewinnabführungsvertrag, Beherrschungsvertrag, Eingliederungsvertrag) bei der Gesellschaft und/oder bei einer direkten und/oder indirekten Tochtergesellschaft;
- Errichtung und Auflösung von Zweigniederlassungen oder Betriebsstätten oder ähnliche Massnahmen und Verfügungen, in der Gesellschaft und/oder in einer ihrer direkten und/oder indirekten Tochtergesellschaften;
- Gewährung von Krediten ausserhalb des gewöhnlichen Geschäftsverkehrs sowie Übernahme von Bürgschaften und ähnlichen haftungsbegründenden Rechtshandlungen, in der Gesellschaft und/oder in einer ihrer direkten und/oder indirekten Tochtergesellschaften;
- Verkauf oder sonstige Verfügungen über betriebswesentliche materielle und immaterielle (z.B. Patente oder sonstige Rechte sowie Know-how) Wirtschaftsgüter in der Gesellschaft und/oder in einer ihrer direkten und/oder indirekten Tochtergesellschaften.

Die Geschäftsführung ist verpflichtet, eine umfassende Dokumentation über die o.e. Punkte zu erstellen und der Generalversammlung der Anteilhaber wenigstens 30 (dreissig) Tage vor dem Termin der Entscheidung

Vierter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst, dass die bestehenden Artikel 12, 13 und 14 nunmehr als Artikel 13, 14 und 15 nummeriert sind, und dies ohne eine textuelle Änderung.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: R. M. ALTER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 janvier 2014. Relation: ECH/2014/165. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 24. Januar 2014.

Référence de publication: 2014013583/100.

(140015655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

DTT, Deloitte Touche Tohmatsu, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 412.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 60.927.

Cession

Suite à un changement dans l'actionariat de la Société, la répartition des 15.000 parts de la Société se présente comme suit:

Associés	Parts sociales Pleine propriété
Jean-Philippe Bachelet	220
Roland Bastin	257
Laurent Berliner	257
David Capocci	367
Stéphane Césari	183
Benjamin Collette	330

Bernard David	367
Christian Deglas	220
Georges Deitz	587
Dirk Dewitte	257
Laurent Fedrigo	403
Thierry Flamand	257
Martin Flaunet	330
Jean-Philippe Foury	293
Yves Francis	880
Vincent Gouverneur	733
Michel Guilluy	440
Lou Kiesch	330
Georges Kioes	367
Raymond Krawczykowski	660
Benjamin Lam	477
Patrick Laurent	257
Olivier Lefevre	330
Philippe Lenges	257
Jean-Pierre Maissin	257
Michael Jj Martin	220
Barbara Michaelis	330
Sophie Mitchell	587
Vafa Moayed	513
Pascal Noël	330
Tom Pfeiffer	183
John Psaila	330
Basil Sommerfeld	330
Stéphane Tilkin	293
Jan Van Delden	220
Joël Vanoverschelde	440
Johnny Yip	477
Xavier Zaegel	330
Deloitte Touche Tohmatsu	3
Démembrement	
Usfruitier:	
Christiane Chadoeuf, née le 27 avril 1975 à Dijon, France, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	
Nu-proprétaire:	
Sophie Mitchell	183
Usfruitier:	
Marco Crosetto, né le 30 novembre 1969 à Cuneo, Italie, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	
Nu-proprétaire:	
Sophie Mitchell	183
Usfruitier:	
Pierre Masset, né le 13 mai 1973 à Libramont, Belgique, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	
Nu-proprétaire:	
Joël Vanoverschelde	183
Usfruitier:	
Henri Prijot, né le 25 novembre 1965 à Bastogne, Belgique, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	
Nu-proprétaire:	
Raymond Krawczykowski	183

Usufruitier:

Nick Tabone, né le 9 août 1976 à St. Julians, Malte,
avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Nu-proprétaire:

Sophie Mitchell 183

Usufruitier:

Stephan Tilquin, né le 2 décembre 1976 à Uccle, Belgique,
avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Nu-proprétaire:

Raymond Krawczykowski 183

Total 15.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013700/89.

(140015517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Fraco S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 11.564.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 janvier 2014.

Acceptation de la démission de Monsieur Norbert SCHMITZ et des sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. en tant qu'Administrateurs.

Acceptation de la nomination comme nouveaux Administrateurs, à partir de ce jour, de:

- Monsieur Alain RENARD, né le 18/07/1963 à Liège (B), demeurant 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm
 - Monsieur Philippe LAMBERT, né le 02/12/1971 à Liège (B), demeurant 4, rue de Kleinbettingen, L-8362 Grass
 - Madame Isabelle SCHUL, née le 30/01/1968 à Arlon (B), demeurant 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Acceptation de la démission de Monsieur Eric HERREMANS en tant que Commissaire aux Comptes.

Acceptation de la nomination de FISCOGES Sàrl, 4, rue de Kleinbettingen, L-8362 Grass comme nouveau Commissaire aux Comptes à partir de ce jour. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Le siège social est transféré au 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour la société

FRACO S.A., SPF

Référence de publication: 2014014692/21.

(140017600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

FISE Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 170.778.

—
EXTRAIT

Monsieur Renaud de Matharel est professionnellement situé au 41, avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FISE Lux S.à r.l.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014014685/13.

(140016749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Kenai Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.615.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 31 décembre 2013:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A 250 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
Monsieur Pascal Bernard ROBINET, né le 21 mai 1950 à Charleville-Mézières (France), demeurant au 5, rue d'Arlon, L-7412 Bour, Grand-Duché de Luxembourg.	250
Total	250

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour KENAI INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014014836/20.

(140017013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Interlux Asset S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.729.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 05 décembre 2013

1. Révocation de Monsieur Christophe MIGNANI demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, au poste d'administrateur, avec effet immédiat,

2. Nomination au poste d'administrateur de la société MARC AMI S.A., ayant son siège social à Luxembourg, L-1661, 47 Grand Rue, immatriculée au RCS sous le numéro B 143 377, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014014801/14.

(140016636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Intent Ventures Partners S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 2.160.001,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 165.110.

Par décision du conseil d'administration de la société Intent Ventures Coop S.A., agissant en sa qualité de General Partner de la société Intent Ventures Partners S.C.S. tenu le 15 janvier 2014, il a été décidé:

- de transférer le siège social de la société Intent Ventures Partners S C.S. de son adresse actuelle 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTENT VENTURES HOLDING COOP S.A

Agissant en qualité de General Partner de la société Intent Ventures Partners S C.S.

Signatures

Référence de publication: 2014014774/16.

(140017207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

La Mancha Precious Metals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 182.521.

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 27 janvier 2014 que Monsieur Michel Hubert démissionne de son poste de réviseur d'entreprises agréé avec effet immédiat et que KPMG Luxembourg S.à r.l. ayant son siège social 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.133 a été nommée en tant que réviseur d'Entreprises agréé pour les années comptables 2013, 2014 et 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014860/14.

(140017309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Savacopa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.443.

Je vous informe de ma démission de mon mandat d'administrateur du Conseil d'Administration de la société Savacopa S.A. avec effet au 24 janvier 2014.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

HENRY Geoffrey.

Référence de publication: 2014015108/10.

(140016836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Savacopa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 154.443.

Je vous informe de ma démission de mon mandat d'administrateur du Conseil d'Administration de la société Savacopa S.A. avec effet au 24 janvier 2014.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

EMOND Valérie.

Référence de publication: 2014015109/10.

(140016836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

RSL Income Fund S.A., SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 153.683.

Per Schreiben vom 24.01.2014 ist Herr Guy Elliott von seinem Mandat als Vorstandsmitglied der RSL Income Fund S.A., SICAV-SIF zurückgetreten mit Wirkung zum 24.1.2014.

Luxembourg, den 27.01.2014.

Référence de publication: 2014015079/11.

(140016806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Séjours Vacances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 110.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.562.

Il est porté à la connaissance de Registre de Commerce et des Sociétés que l'associée Virginie Tiberi est désormais domiciliée au 44 rue Paul Valéry, F-75116 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015083/12.

(140016902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.